

PROTOCOLE DE RESTAURATION PANIER REPAS FOURNI PAR LA FAMILLE

Afin de pallier les conséquences engendrées par le conflit social sur la restauration scolaire, notamment pour les enfants non susceptibles d'être récupérés par leurs parents durant la pause méridienne, la ville du Gosier met en place à titre alternatif et exceptionnel, un protocole de restauration panier repas. Ainsi, l'enfant consommera dans les lieux prévus pour la restauration collective, le repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans le présent protocole en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Ce repas sera stocké dans l'enceinte scolaire pour être servi à votre enfant.

Les parents assument la pleine et entière responsabilité :

- de la fourniture du repas et du goûter (composants, conditionnements, et contenants nécessaires au transport et au stockage de l'ensemble),
- du respect de la chaîne du froid (température entre 0° et +3°C),
- des règles d'hygiène (conditionnement et contenants nécessaires au transport).

Aussi, il n'est pas de la responsabilité de la commune de s'assurer que le panier repas ne soit pas contre indiqué. Aucun ingrédient ou complément au repas ne sera ajouté par la collectivité (y compris le pain, le sel, le poivre, la collation de l'après-midi, etc.).

Conditionnement du repas

- Les composants du repas à servir froid sont conditionnés par les parents en récipients hermétiques dès leur fabrication ou achat (ex : barquettes plastiques avec couvercles étanches). La vaisselle et les couverts devront être fournis par les parents. L'ensemble des éléments est regroupé et transporté dans un contenant isotherme (sac isotherme, petite glacière, avec pain de glace).

Identification du repas

Afin d'éviter toute erreur ou substitution, les éléments du repas devront être identifiés.

Ainsi, une étiquette portant le nom, prénom et la classe de votre enfant doit être collée sur le contenant isotherme.

Transport du repas

Afin de préserver la sécurité alimentaire et sanitaire, la chaîne du froid doit être impérativement respectée. Tous les éléments du repas doivent être réfrigérés entre 0° et +3°C avant d'être mis dans le contenant isotherme susceptible de maintenir lui-même un froid positif.

Le parent est garant du respect de la chaîne du froid, qui doit être impérativement maintenue durant le transport du domicile jusqu'à la remise à l'agent de la ville. (ex : ne pas placer dans le coffre du véhicule).

Lorsque vous déposez votre enfant à l'école, confiez votre contenant isotherme à un agent de la ville.

En aucun cas le sac ne sera ouvert ou manipulé avant que la personne désignée pour s'occuper de l'enfant au cours du repas ne vienne le retirer, immédiatement avant le repas.

Lorsque vous récupérez votre enfant, veillez à récupérer chaque jour le contenant isotherme et les récipients. Pour des raisons d'hygiène, lavez soigneusement les récipients que vous récupérez avant de les réutiliser.

Ce protocole est valable pendant toute la durée du mouvement social affectant la collectivité.

Accord des représentants légaux

Pour l'enfant :

Nom du responsable :

Date :

Signature du responsable (faire précéder de la mention « lu et approuvé ») :